

Conseil Municipal du 31 mars 2015

Personne présentes :

Daniel Belin, Valérie Couraud, Mickael Conchon, Nicole Cousin, François Fuchet, Eric Jury, George Lacour, Jean-Luc Lesavre, Raymond Montagne, Laurent Nigaud, Jacky Perret, Philippe Watteau.

Excusés :

Cécile Dias, donne pouvoir de vote à Eric Jury.
Brigitte Dubois, donne pouvoir de vote à Jacky Perret.
Sébastien Gogniat, donne pouvoir de vote à Daniel Belin.

Secrétaire de séance :

Jean-luc Lesavre.

Ordre du jour :

- 1- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2015
- 2- Vote du compte administratif 2014
- 3- Vote du compte de gestion 2014
- 4- Affectation des résultats 2014
- 5- Vote des taux d'imposition 2015 des taxes directes locales
- 6- Vote du budget primitif 2015
- 7- Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom)
- 8- Travaux
- 9- Urbanisme
- 10- Questions diverses

1- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2015

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé par le conseil.

2- Vote du compte administratif 2014

Sur l'année 2014, le total des sections (fonctionnement+investissement) s'élève à :

Recettes	734 870,64 €
Dépenses	<u>559 082,94 €</u>
Soit un excédent de	175 787,70 €

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après avoir délibéré, vote le compte administratif 2014 à l'unanimité des présents et représentés soit 14 voix.

3- Vote du compte de gestion 2014

Le compte de gestion établi par le trésorier principal, est en tout point conforme au compte administratif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents et représentés soit 15 voix le compte de gestion 2014.

4- Affectation des résultats 2014

Le Conseil municipal
après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats de clôture 2013		180 287,10 €	83 087,51 €			97 199,59 €
Affectation à l'investissement BP 2014	81 798,51 €				81 798,51 €	
Opérations de l'exercice 2014	354 187,55 €	553 481,26 €	204 895,39 €	181 389,38 €	559 082,94 €	734 870,64 €
Totaux	435 986,06 €	733 768,36 €	287 982,90 €	181 389,38 €	640 881,45 €	832 070,23 €
Résultat de clôture 2014		297 782,30 €	106 593,52 €			191 188,78 €

Besoin de financement
Excédent de financement

106 593,52 €

Restes à réaliser (RAR)
Besoin de financement des RAR
Excédent de financement des RAR

95 495,00 €

14 000,00 €

81 495,00 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

188 088,52 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

188 088,52 €

au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (recettes section d'investissement)

et

109 693,78 €

au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes section de fonctionnement)

3° Constate les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5- Vote des taux d'imposition 2015 des taxes directes locales

Le conseil n'applique aucune hausse des taxes d'imposition, celles-ci restent donc identiques à 2014.

6- Vote du budget primitif 2015

Le budget primitif présenté s'équilibre en fonctionnement à la somme de 624 177 € et en investissement à la somme de 674 358 €

Après analyse détaillée de toutes les lignes aussi bien en recette qu'en dépenses, le budget primitif est voté à l'unanimité.

7- Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom)

Le Conseil Municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Le Maire rappelle par ailleurs, que la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL, et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005 :

RODP télécom	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Montants				
Domaine public <u>roucier</u> communal	30	40	non plafonnée	20
Domaine public <u>non</u> <u>roucier</u> communal	1000	1 100,69	non plafonnée	650

- d'actualiser les montants au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01) ;
- de donner délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL l'année **n** la contribution de la commune à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année **n-1**.

Le Maire rendra compte au conseil municipal, de la redevance encaissée chaque année et de la contribution versée au SYDESL.

8- Travaux

Des travaux de réfection de voirie restent à réaliser à la grimpe, impasse des marronniers et chemin du colombier.

A la salle André Blondeau des infiltrations d'eau par la toiture, coté tennis, sont signalées. Patrick va regarder s'il peut intervenir ou bien contacter une entreprise.

9- Urbanisme

Dépôt de permis de construire :

Denis COLOMBE, 1 chemin des Baguettes : construction d'un garage.

Dépôt de déclaration préalable de travaux :

- Marc ENFERT, chemin du Point de Vue : régularisation construction piscine.
- Jeanine AUGUSTE, chemin du Point de Vue : création d'une fenêtre sur la façade est.

Dépôt de certificat d'urbanisme de simple information :

Vente maison Pascal BEUGRAS, chemin du Theurot d'Ardon.

Vente maison Marc ENFERT, chemin du Point de Vue.

10- Questions diverses

● Restructuration du pôle scolaire et création de 4 logements dans l'ancienne école primaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire relatif au projet de restructuration du pôle scolaire comprenant notamment la création de 4 logements dans l'ancienne école primaire et le souhait d'appliquer un loyer modéré à ces logements s'intégrant dans une opération « VILLAGES-AVENIR ». le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne délégation à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Firmin afin de :
 - solliciter un conventionnement social avec l'Etat ou, à défaut avec le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du dispositif ECO VILLAGES AVENIR, volet « VILLAGES-AVENIR ».
 - signer la convention bipartite correspondante, avec l'Etat ou le Conseil Régional de Bourgogne et tout document afférent.

● Désignation de Philippe WATTEAU pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'association Solidarité Services.

● Démission de Stéphanie ROUSSEAU, en charge de la surveillance à la cantine scolaire. Ludivine LAURENT la remplace jusqu'à début juillet. Elle seconde également à l'école maternelle et assure la préparation et l'animation du temps d'activités périscolaires (TAP).
Fanny LOUDENOT prolonge son congé parental jusqu'au 30 septembre 2015.

● Une demande d'emplacement pour un camion pizza et salades est parvenue à la mairie. Le conseil propose le samedi soir à Bouvier, accorde la gratuité jusqu'à la fin de l'année 2015 et examinera en 2016 sa position pour un droit de place.

● Une demande d'emplacement pour un FOOD TRUCK est parvenue à la mairie. Le conseil propose le dimanche midi à Bouvier, accorde la gratuité jusqu'à la fin de l'année 2015 et examinera en 2016 sa position pour un droit de place.

● Le recensement général de la population s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2015. On dénombre :

- 343 résidences principales
- 20 résidences secondaires
- 20 logements vacants.

La population de Saint-Firmin s'élève désormais à 874 habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.